

Date de dépôt : 19 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : 2021, année** **record de décès sur les routes. Hasard ou fatalisme ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au 15 novembre 2021, treize personnes avaient perdu la vie dans des accidents de la circulation à Genève. C'est une hausse considérable par rapport aux années précédentes. Cette série d'accidents a choqué la population. Sur le terrain, les Genevois-es constatent que l'usage du téléphone portable au volant s'est banalisé, que la lutte contre les excès de vitesse fait défaut. Une vraie prévention manque. Le développement d'infrastructures de qualité pour la mobilité douce souffre d'un retard inquiétant. Les sites propres pour les usagers les plus vulnérables font défaut. Les incivilités et les tensions augmentent, l'impunité des chauffards aussi. Conséquence : les piétons et les cyclistes trinquent¹. La police, dans un article paru le 16 novembre, fait état de son désarroi et appelle à la responsabilité individuelle ainsi qu'au bon sens, mettant en avant l'inconscience et les émotions pour expliquer l'hécatombe². Le Conseil d'Etat croit-il vraiment que la réponse est d'ordre psychologique ?

¹ <https://www.tdg.ch/serie-noire-sur-les-routes-genevoises-962575576461>

² <https://www.ghi.ch/annee-noire-sur-les-routes-ca-naugure-rien-de-bon>

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions :

- ***Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat concernant le nombre de morts et de blessés sur les routes en 2021 ?***
- ***Quelles sont les raisons structurelles que donne le Conseil d'Etat pour expliquer ces décès tragiques sur les routes ?***
- ***Quelles sont les mesures urgentes qu'a prises ou va prendre le Conseil d'Etat afin de protéger davantage les usagers de la route, et particulièrement les plus vulnérables ?***
- ***Le Conseil d'Etat fait-il un lien entre le nombre démesuré de policiers engagés à chaque manifestation ou événement à Genève et le manque de moyens pour lutter contre le laxisme dans la prévention routière et la sanction des infractions ?***
-

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat concernant le nombre de morts et de blessés sur les routes en 2021 ?***

Notre Conseil déplore bien évidemment que nos routes fassent autant de victimes.

Ce constat funeste n'est cependant pas propre à l'année 2021. En effet, en 2020, nous avons déploré 13 accidents mortels, dont autant de victimes.

Les 14 accidents avec issue mortelle, dénombrés en 2021 concernent 14 victimes et plus précisément 4 piétons, 2 cyclistes, 2 scootéristes, 4 motocyclistes et 2 automobilistes. Parmi ces accidents, 6 ont eu lieu presque successivement, soit entre le 31 août et le 30 septembre dernier.

Les usagers de la mobilité douce et les utilisateurs de deux-roues motorisés sont fortement représentés dans ces événements tragiques.

Le nombre d'accidents avec blessés, en diminution en 2020 à la suite du confinement, devrait se situer en 2021 dans des proportions légèrement supérieures à 2019, quand bien même il est prématuré d'avancer des chiffres définitifs.

Il est pourtant à relever que les actions de la police, destinées à sécuriser les voies de circulation, ont été menées sans relâche malgré la pandémie. A cet égard, en 2021, 111 opérations liées à des campagnes de sécurité routière ont été mises en œuvre et ont ciblé toutes les catégories d'usagers de la route.

– ***Quelles sont les raisons structurelles que donne le Conseil d'Etat pour expliquer ces décès tragiques sur les routes ?***

Malgré de nombreuses campagnes de sécurité routière, principalement effectuées par la police routière, parfois appuyée par d'autres services de la police cantonale et les polices communales, force est de constater que les moyens mis en œuvre, et par conséquent les actions, ne sont pas encore suffisants.

Sur les 14 accidents recensés en 2021, 7 sont liés à des embardées impliquant uniquement les victimes et dont les causes sont dues principalement à des comportements inadéquats des conducteurs.

Un effort collectif de toutes les parties prenantes (Département des infrastructures, police, communes, associations d'usagers, etc.) partageant des objectifs de sécurité routière, axés non seulement sur la répression mais aussi sur la prévention, devrait à terme participer à la réduction des comportements fautifs sur la route.

– ***Quelles sont les mesures urgentes qu'a prises ou va prendre le Conseil d'Etat afin de protéger davantage les usagers de la route, et particulièrement les plus vulnérables ?***

La sécurité routière fait partie des axes principaux de la politique criminelle commune signée entre le Ministère public et le Conseil d'Etat, le 16 décembre 2020. A cet égard, les actions menées jusqu'ici par la police seront poursuivies dans le temps, afin de pacifier la voie publique.

De plus, le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, adopté par le Conseil d'Etat le 3 novembre 2021, prévoit le développement ou le réaménagement d'infrastructures au profit des usagers les plus vulnérables.

– ***Le Conseil d'Etat fait-il un lien entre le nombre démesuré de policiers engagés à chaque manifestation ou événement à Genève et le manque de moyens pour lutter contre le laxisme dans la prévention routière et la sanction des infractions ?***

Les engagements de la police sont multiples et diversifiés. Chaque événement (opération, action ou manifestation) nécessite une évaluation des moyens à mettre en œuvre, propre au contexte du moment. A ce titre, il n'est

pas pertinent de comparer ce type d'engagement avec les ressources engagées quotidiennement au profit de la sécurité routière.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat ne considère pas, compte tenu des bilans présentés et du nombre d'opérations menées, que la police fait preuve de laxisme en matière de prévention routière ou de sanction des infractions liées à la circulation routière.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO